
Don du citoyen Dancause, lieutenant au régiment de Languedoc, qui offre sa pension de 600 livres, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Dancause, lieutenant au régiment de Languedoc, qui offre sa pension de 600 livres, lors de la séance du 20 nivôse an II (9 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 133;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35706_t2_0133_0000_20

Fichier pdf généré le 15/05/2023

voit encore des obstacles. le fanatisme et la superstition étoient l'écueil contre lequel elle alloit se briser. Il falloit pour lui donner toute sa latitude écraser ce monstre d'erreur. La commune d'Auzon, district de Brioude, département de la Haute-Loire vient de le terrasser. Elle a fermé son temple, renversé les autels, envoyé au creuset national l'or et l'argenterie pesant 22 livres pesés à la romaine et fait brûler ces figures froides, mais sanguinaires dans le temps des guerres religieuses. Salut et Fraternité ».

J. DOMOLY (*maire*). ESTIVAL, CLAVELLIER, GUIGNABERT, BASSINS (*prés. de la comm.*), PELISSONS.

3

Un membre annonce à la Convention que la commune d'Aucier, district de Gray, a déposé au directoire du district l'argenterie de son église, pour les besoins de la patrie. La Société populaire et montagnarde de cette commune y a joint 20 chemises, et 60 liv. en assignats, pour les braves défenseurs qui combattaient aux frontières. Elle invite la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable (2).

4

Un membre annonce que les citoyens Guibert et Lallemand, nommés commissaires par l'administration du district de Clermont-Oise, ont déposé hier au magasin général des dépouilles des églises 357 marcs une once 2 gros d'argenterie, provenant de la majeure partie des églises de ce district, et de quelques dons patriotiques. Il observe que c'est le second envoi que fait cette administration; que tous les citoyens des différentes paroisses sont venus eux-mêmes apporter les vases et ornemens du culte; et que bientôt un troisième envoi sera fait au même magasin. Sur sa proposition, la Convention nationale accepte les offrandes, et décrète la mention honorable au procès-verbal et l'insertion au bulletin (3).

[Clermont-Oise, 17 niv. II] (4)

« Citoyens Représentants,

La raison triomphe dans la majeure partie des communes de notre district, les dépouilles du fanatisme et de la superstition viennent se ranger en foule sous ses étendards, bientôt toutes les ci-devant églises seront consacrées exclusivement à son culte, et les seules divinités des Républicains, la Liberté et l'Egalité prendront la place de toutes ces momies qui ne servoient qu'à entretenir le peuple dans l'erreur et l'aveuglement. Nous vous faisons passer pour premier envoi la quantité de 397 marcs une once 2 gros.

Dans peu un second tonneau, qui n'en con-

(1) P.V., XXIX, 80. Minute du P.V. (C 288, pl. 872, p. 16).

(2) Bⁱⁿ, 21 niv. (1^{er} suppl^o).

(3) P.V., XXIX, 80. Bⁱⁿ, 21 niv. (1^{er} suppl^o). Mention dans M.U., XXXV, 333; C. Eg., n° 510, p. 74; J. Sablier, n° 1066.

(4) C 288, pl. 872, p. 23.

tiendra pas moins, ira tenir compagnie au premier. Vive la République et la Raison ».

PLADOUX (*agent nat.*), WARÉE (*prés.*),
HERIN (*secrét.*).

5

Les citoyens de la commune de Rochebeaucourt, département de la Dordogne, invitent la Convention à rester à son poste, et lui annoncent que tous les hommes de cette commune, en état de porter les armes, sont partis pour les frontières ou pour la Vendée, et qu'au besoin tous les vieillards sont prêts à les suivre. Ils demandent d'être autorisés à acheter des bleds en tout temps, au prix porté par la loi, ou de recevoir, par tout autre moyen, les subsistances dont ils manquent (1).

Mention honorable, renvoi à la commission des subsistances.

6

La Société populaire de Roye, département de la Somme, fait hommage à la Convention des ouvrages patriotiques d'un de ses membres (2).

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique.

[Roye, 14 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

La Société populaire de Roye, vous fait hommage des ouvrages patriotiques d'un de ses membres. Continuez de travailler à l'affermissement de notre république et à préparer le bonheur de la Patrie. Nous, nous ne cesserons de profiter de vos utiles leçons, et de surveiller. S. et F. ».

GUGOUE fils (*secrét.*), DELALANDE (*présid.*),
PERIN (*secrét.*).

7

Le citoyen Jean-Baptiste-André Dancause, ci-devant lieutenant au régiment de Languedoc, fait don à la nation, jusqu'à la paix, d'une pension de 600 liv., qui lui a été accordée pour prix de ses longs services militaires (4).

Mention honorable (5).

8

Les membres de la Société populaire républicaine de Lus-la-Croix-Haute (6) annoncent qu'ils viennent d'envoyer au district de Die 165 chemises et 3 couvertures pour leurs frères

(1) P.V., XXIX, 81; Bⁱⁿ, 20 niv.

(2) P.V., XXIX, 81; Bⁱⁿ, 21 niv. (2^e suppl^o).

(3) Fⁱⁿ 1008^o, pl. 1, p. 1631.

(4) P.V., XXIX, 81. Mention dans J. Sablier, n° 1067.

(5) Bⁱⁿ, 21 niv. (1^{er} suppl^o).

(6) Drôme.